

Société Civile de Moyens 3 C V

SCM au capital de 1 000 EUROS

Siège Social : 33, Avenue du Maréchal Juin

34 500 BEZIERS

442.487.393 RCS BEZIERS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU **30.06.2025**

Au siège de la SCM 3 C V situé au 33, Avenue du Maréchal JUIN – 34 500 BEZIERS à 12h00, sont présents :

MR KEITEL Sacha, titulaire de 20 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 1 à 5, 26 à 30, 51 à 55 et de 76 à 80 inclus ;

Mr CATHALIFAUD Michel, titulaire de 20 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 4 à 25 inclus ;

SELARL Dr ZUCCARO, titulaire de 20 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 31 à 40, et de 56 à 65 inclus ;

Mme KHAVATH Carole, titulaire de 20 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 41 à 50 et de 66 à 75 inclus.

Mr BARTHEZ Loïc, titulaire de 20 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 81 à 100 inclus ;

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Mme KHAVATH Carole, préside la séance.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation remises en main propre contre signature le 3 Mai 2025 ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le projet de cession de parts sociales de la SCM 3 CV ; de **Mr BARTHEZ Loïc** à la **SELARL LLT DENTAIRE**.
- le projet de modification de l'article 6 des statuts de la SCM 3CV.

C2
CB
KC
9K

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Projet de cession de parts de Mr BARTHEZ Loïc et modification de l'article 6 des statuts de la SCM 3CV.

Le Président donne lecture : de l'acte de cession sous seing privé des parts de Mr BARTHEZ Loïc au profit de la SELARL LLT DENTAIRE et de la modification de l'article 6 des statuts de la SCM 3CV.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du nouveau projet de cession de parts de Mr BARTHEZ Loïc et de la modification de l'article 6 des statuts de la SCM 3 CV, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution des modifications.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Monsieur Sacha KEITEL



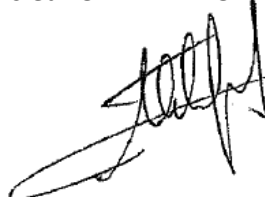
**Madame ZUCCARO Christelle
SELARL Dr ZUCCARO**



Madame Carole KHAVATH



Monsieur CATHALIFAUD Miché



Monsieur BARTHEZ Loïc

